

L'Église répond à son Seigneur

ADORER DIEU EN LUI OFFRANT DES SACRIFICES

~ Actes 2.41-42 ~

Prêché le 29 mars 2015, par Pascal Denault

Introduction

Imaginez un époux plein de tendresse pour son épouse qui lui déclare son amour avec de belles paroles. Pourrait-elle ne rien lui répondre rien? L'amour n'appelle-t-il pas l'amour? Imaginez un père qui, plein d'affection paternelle, examine le bulletin de son enfant en lui faisant à la fois des reproches et des félicitations. Le père voudra que son enfant réponde à ce qu'il lui dit. Il en va de même avec l'Église vis-à-vis du Seigneur. Il est à la fois l'époux et le Père auquel l'Église doit répondre. Dieu se révèle : il déclare son amour, il reprend, il console, il encourage, il instruit, il bénit ; l'Église doit lui répondre.

Nous venons au culte pour rencontrer le Dieu vivant. Dans cette rencontre, nous recevons de lui toutes sortes de bénédictions. Nous ne venons pas uniquement pour recevoir, mais également pour offrir. Ce dernier chapitre se concentrera sur ce que nous offrons à Dieu dans le culte d'adoration. Il est écrit (Dt 16.16-17) : « On ne paraîtra point devant l'Éternel les mains vides. Chacun donnera ce qu'il pourra, selon les bénédictions que l'Éternel, ton Dieu, lui aura accordées. »

La façon d'adorer Dieu sous l'Ancienne Alliance comportait l'offrande de sacrifices. Les sacrifices n'étaient pas uniquement des sacrifices de culpabilité pour le péché, mais une grande partie des sacrifices étaient des offrandes pour rendre grâce à l'Éternel (Ex 20.24) : « Tu m'élèveras un autel de terre, sur lequel tu offriras tes holocaustes et tes sacrifices d'actions de grâces, tes brebis et tes bœufs. Partout où je rappellerai mon nom, je viendrai à toi, et je te bénirai. »

La forme des sacrifices n'est plus la même depuis que Jésus s'est offert lui-même en sacrifice. Cependant, le principe d'offrir des sacrifices à Dieu demeure en vigueur dans l'adoration sous la Nouvelle Alliance. Les chrétiens sont même appelés un peuple de sacrificateurs (Ap 1.6 ; 5.10 ; 20.6 ; 1 P 2.9) et il leur est commandé d'offrir des sacrifices à Dieu :

Par lui, offrons sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son nom. (Hé 13.15)

Édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes [sacrifices] spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ. (1 P 2.5)

En qualifiant de spirituels les sacrifices des chrétiens, l'apôtre Pierre indique de quelle nature sont nos offrandes. Que sont des « sacrifices spirituels » ? Le sens premier de l'adjectif

spirituel se rapporte à ce qui est de l'Esprit saint. Les adorateurs n'adorent plus dans les modalités de l'Ancienne Alliance qui est révolue, mais dans celles de la Nouvelle Alliance qui est marquée par le règne de l'Esprit. Offrir des sacrifices spirituels à Dieu, c'est adorer en Esprit et en vérité (Jn 4.23). Ainsi, le culte que nous rendons à Dieu est un sacrifice en Esprit ; une offrande qui lui est agréable par Jésus-Christ. Voyons comment l'Église offre des sacrifices spirituels à Dieu en utilisant un texte de base qui présente le culte rendu au Seigneur.

⁴¹ Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ; et, en ce jour-là, le nombre des disciples s'augmenta d'environ trois mille âmes. ⁴² Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain, et dans les prières. (Ac 2.41-42)

Ce passage des Actes nous montre les éléments continuels d'une vie d'Église et du culte qu'elle doit offrir à son Sauveur. Le verbe persévérer et sa conjugaison rappellent l'offrande perpétuelle sous l'Ancienne Alliance (Lv 6.20-22), puisque le culte de l'Église est aussi décrit comme perpétuel.

Bien sûr, ce texte ne décrit pas exhaustivement tous les éléments du culte néotestamentaire. Certaines traductions présentent de manière générale la vie de l'Église plutôt que le culte spécifiquement : « Tous s'appliquaient fidèlement à écouter l'enseignement que donnaient les apôtres, à vivre dans la communion fraternelle, à prendre part aux repas communs et à participer aux prières. » (Français courant). Cependant, d'autres traductions du verset 42 y voient plus strictement le culte de l'Église primitive : « Et ils persévéraient dans la doctrine et la communion des apôtres, dans la fraction du pain et les prières. » (Darby).

Pour notre part, nous nous concentrerons sur le culte spécifiquement et sur les éléments que l'Église offre en réponse au Seigneur. Nous prendrons en compte trois choses : la Cène, la prière et les offrandes qui sont mentionnées quelques versets plus loin. Mais avant d'examiner ces choses au verset 42, nous devons considérer un point fondamental au verset 41.

1. LES ADORATEURS S'OFFRENT D'ABORD PAR LE BAPTÊME

Nous lisons quelque chose d'important avant de voir comment l'Église rendait un culte à Dieu : « Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ». La Parole de Dieu exige une réponse de ceux qui l'entendent : certains la rejettent, mais d'autres la reçoivent et deviennent des adorateurs en se faisant baptiser. Le baptême est la première réponse de ceux qui acceptent sa Parole.

Bien sûr, le baptême ne doit pas être uniquement envisagé comme une réponse de l'homme à Dieu. Il est premièrement une grâce que l'homme reçoit et non quelque chose qu'il offre à Dieu. Cependant, le baptême est aussi présenté dans l'Écriture comme une réponse de l'homme envers Dieu par laquelle il s'offre lui-même. L'apôtre Pierre, par exemple, déclare que le baptême est (1 P 3.21) : « l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu ». Même ici il s'agit de quelque chose que l'homme reçoit de la part de Dieu, cependant nous voyons que par le baptême, le croyant s'avance vers Dieu et il répond à son appel.

Le baptême est un rituel d'initiation donné à l'Église qui s'inscrit dans l'adoration de Dieu. Autrement dit, se faire baptiser c'est s'offrir soi-même à Dieu. Les baptisés sont une communauté qui appartient au Seigneur et qui s'offre continuellement à lui (Rm 12.1) : « Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. » Ce verset ne mentionne pas le baptême, mais il affirme que ceux qui ont reçu la grâce de Dieu répondent en s'offrant eux-mêmes comme sacrifices vivants. Cette offrande est un culte à Dieu. Le reste des Écritures nous permet de voir que le baptême est la façon d'initier une vie en offrande. Par le culte dominical, nous renouvelons constamment notre offrande à Dieu en continuant de nous offrir. Nous renouvelons en quelque sorte notre baptême.

Nous pouvons donc conclure que ce sont les baptisés devenus disciples au verset 41, qui offrent un culte d'adoration au verset 42. Cela ne signifie pas qu'il ne peut y avoir aucun non baptisé qui participe à l'adoration. Il est possible d'adorer Dieu sans être baptisé, cependant les vrais adorateurs se feront baptiser. Le baptême est le sceau qui identifie le peuple du Seigneur mis à part pour l'adorer et le servir. Pour cette raison, il est sage d'exiger que seuls les baptisés prennent part au Repas du Seigneur et à l'exercice public des dons dans le culte d'adoration. Les non-baptisés sont invités à adorer Dieu avec le reste de la congrégation, mais tant qu'ils n'ont pas reçu le baptême, il est préférable qu'ils s'abstiennent de ces deux choses.

Si le baptême est la réponse initiale à la Parole de Dieu, il n'est pas la réponse finale puisque les baptisés répondent chaque semaine à sa Parole. Voyons maintenant comment les adorateurs apportent des offrandes au Seigneur.

2. LES ADORATEURS FONT DES OFFRANDES AU SEIGNEUR

Nous reprenons la description de la liturgie par laquelle nous adorons Dieu. Jusqu'à présent nous avons examiné la convocation, la confession, la lecture de la Parole, les chants et la prédication. Il ne nous reste plus qu'à voir la Cène, la prière, l'offrande et la bénédiction finale.

La Cène

Il faut faire très attention lorsque l'on présente la Cène comme une offrande à Dieu. Premièrement, il n'est absolument pas question d'y voir un sacrifice comme dans la messe catholique romaine, car le Nouveau Testament est complètement étranger à cette doctrine. Deuxièmement, comme avec le baptême, la Cène est d'abord quelque chose que l'on reçoit et non que l'on offre.

Cependant, le Repas du Seigneur peut être vu comme une réponse, car nous venons à sa Table. Le Seigneur nous invite à communier avec lui, en prenant la Cène nous répondons à son invitation et nous nous offrons à lui. Ce repas sacré est mentionné au verset 42 par l'expression « fraction du pain ». Certains considèrent qu'il ne s'agit pas ici de la Cène, mais de repas fraternels qui étaient partagés dans les maisons comme au verset 46. Une simple comparaison nous permet de voir qu'il est question de deux choses très différentes. Comparons premièrement les versets 42 et 46 :

⁴² Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain, et dans les prières.

⁴⁶ Ils étaient chaque jour tous ensemble assidus au temple, ils rompaient le pain dans les maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur.

La différence n'apparaît clairement en français, mais dans le texte original grec on peut difficilement se tromper. D'abord le mot pain est défini avec un article au verset 42, tandis qu'il est employé de manière générale au verset 46. D'un côté les disciples prennent Le Pain et de l'autre côté ils prennent du pain. Un deuxième indice est le singulier du verset 42 et le pluriel du verset 46. D'un côté il y a La Fraction qui désigne une action particulière et de l'autre il est simplement question des disciples qui partageaient leur pain et leur nourriture.

Il est important de ne pas confondre tous les repas que les premiers chrétiens prenaient ensemble comme étant le Repas du Seigneur. Il y a une distinction entre les banquets et agapes des premiers chrétiens et le Repas du Seigneur. Ce dernier était un rituel sacré qui pouvait avoir lieu au milieu d'un repas (Mt 26.26), mais qui était distinct. L'apôtre Paul distingue aussi entre les repas des chrétiens et le Repas du Seigneur (1 Co 11.20-22, 33) :

²⁰ Lors donc que vous vous réunissez, ce n'est pas pour manger le repas du Seigneur ;
²¹ car, quand on se met à table, chacun commence par prendre son propre repas, et l'un a faim, tandis que l'autre est ivre. ²² N'avez-vous pas des maisons pour y manger et boire ? Ou méprisez-vous l'Église de Dieu, et faites-vous honte à ceux qui n'ont rien ? Que vous dirai-je ? Vous louerai-je ? En cela je ne vous loue point. (...) ³³ Ainsi, mes frères, lorsque vous vous réunissez pour le repas, attendez-vous les uns les autres.

Plusieurs questions importantes concernant le Repas du Seigneur ne pourront pas être abordées dans cette section. Lorsque nous célébrons la Cène, idéalement nous devrions le faire en lien avec la prédication. La Table du Seigneur devrait être présentée en continuité avec la Parole du Seigneur. La Cène symbolise l'Évangile et toute prédication devrait contenir l'Évangile ; il ne sera donc pas trop difficile de faire un lien entre les deux.

Le Repas du Seigneur est une prédication visible (1 Co 11.26) : « toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne ». Il n'est donc pas nécessaire de faire une deuxième prédication pour introduire la Cène, en particulier si le lien entre le message prêché et le Repas est clair. Quelques mots de préparation, les paroles d'avertissements et une lecture biblique devraient suffire pour introduire le Repas. Il est important de rappeler à ceux qui participent à la Table du Seigneur qu'ils annoncent l'Évangile en mangeant et en buvant.

Il est important de souligner que le baptême et la Cène sont les seuls symboles visibles qui ont été donnés pour adorer Dieu. Au fil des siècles, les chrétiens de toutes traditions ont ajouté rituels et symboles, mais pour garder l'Église pure il faut limiter les signes visibles aux deux sacrements donnés par le Seigneur. La Table, même si elle n'est pas partagée à chaque culte, devrait être toujours visible pour les adorateurs.

Finalement, la Cène est quelque chose de sacré qui devrait être célébré avec révérence. Elle doit être vue non pas uniquement comme un symbole, mais comme un moyen de grâce qui possède une efficacité propre. Un moyen de grâce est un canal que Dieu utilise pour nous communiquer sa grâce et nous donner une communion avec lui. La prédication est un moyen de grâce ; elle est beaucoup plus qu'une instruction sur Dieu, elle est le moyen par lequel Dieu parle. De même, le Repas du Seigneur est une communion avec lui (1 Co 10.16). Les adorateurs doivent donc s'approcher de la Table, remplis de foi et pleins de confiance qu'ils communient avec leur Sauveur.

La prière

La prière est un moyen concret de répondre à la Parole de Dieu et de lui parler. Dans l'Écriture, la prière est présentée comme un sacrifice qui monte vers Dieu (Ap 8.3 ; Hé 13.15). Nous sommes souvent exhortés à prier en Église dans toutes sortes de contextes incluant le culte dominical (1 Tm 2.8) : « Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, en élevant des mains pures, sans colère ni mauvaises pensées. »

La prière dans le culte devrait être corporative et non individuelle. Cela ne signifie pas que la prière en Église doit toujours être d'une seule voix par toute la congrégation, mais que la prière devrait être offerte à la première personne du pluriel. Ceux qui prient publiquement ne parlent pas en leur propre nom, mais ils représentent toute l'assemblée devant Dieu. En prononçant « l'amen », le reste de la congrégation s'identifie avec la prière qui vient d'être prononcée.

La prière est une réponse réfléchie à la Parole de Dieu. La prédication devrait toujours être suivie par une réponse en prière de l'Église où la Parole de Dieu est accueillie et où le nom du Seigneur est béni. Les chants sont comparables à la prière puisqu'ils expriment l'adoration avec des mots. Il est certainement approprié de faire suivre la prédication par des cantiques qui répondent à la Parole prêchée.

Nous sommes exhortés à offrir différentes formes de prières : des prières d'intercession, des prières d'adoration et d'actions de grâces, des prières de confession, des prières de supplication. La prière, pour être sous l'inspiration de l'Esprit, ne doit pas obligatoirement être spontanée. Elle peut très bien avoir été écrite à l'avance et méditée dans la Parole puis lue dans l'assemblée et même par l'assemblée.

L'offrande

Le chapitre 2 des Actes poursuit en indiquant un autre aspect qui appartient à l'adoration (Ac 2.44-45) :

⁴⁴ Tous ceux qui croyaient étaient dans le même lieu, et ils avaient tout en commun.

⁴⁵ Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, et ils en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun.

Ce passage est descriptif avant d'être normatif, c'est-à-dire qu'il nous décrit comment l'Église fonctionnait sans nécessairement nous présenter une norme absolue dans la façon de

faire. Les Églises de toutes les époques doivent partager leurs biens, mais cela ne signifie pas que les chrétiens doivent nécessairement vendre leurs propriétés, car il y a d'autres façons de partager. Ce passage de l'Église primitive appartient à l'histoire de la rédemption et est en quelque sorte une image de la communion céleste qui a été rétablie par Dieu. La conjugaison des verbes nous présente également des actions itératives, c'est-à-dire des actions répétées. Cela nous permet de comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un communisme radical où toute propriété privée était maintenant commune, mais au besoin l'on vendait des biens de sorte que personne n'était dans le besoin.

Ce principe de partage appartient à la vie habituelle de l'Église et fait même partie du culte d'adoration à rendre à Dieu. Dans le Nouveau Testament, les offrandes monétaires sont comparées à des sacrifices offerts au Seigneur (Ph 4.18) :

J'ai tout reçu, et je suis dans l'abondance ; j'ai été comblé de biens, en recevant par Épaphrodite ce qui vient de vous comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice que Dieu accepte, et qui lui est agréable.

D'après l'exhortation apostolique, le don d'offrandes appartient aux éléments du culte hebdomadaire (1 Co 16.2) : « Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité ». Les offrandes doivent conséquemment faire partie du culte d'adoration. Elles ne sont pas une simple affaire administrative, mais elles sont spirituelles et appartiennent à la liturgie du culte. Certaines Églises les recueillent en faisant circuler des plateaux ou des sacs, d'autres préfèrent mettre une boîte à l'entrée de la salle de culte. Peu importe la méthode, au cours du culte, les offrandes doivent être apportées publiquement devant le Seigneur et consacrées par la prière. Il s'agit d'un acte d'adoration par lequel nous montrons notre confiance en Dieu en sacrifiant une partie de nos revenus. Nous montrons que nous désirons investir dans son royaume éternel et nous exprimons notre gratitude à Dieu en lui remettant une partie de ce qu'il nous donne.

⁷ Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie. ⁸ Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre, ⁹ selon qu'il est écrit : Il a fait des largesses, il a donné aux indigents ; sa justice subsiste à jamais. ¹⁰ Celui qui fournit de la semence au semeur, et du pain pour sa nourriture, vous fournira et vous multipliera la semence, et il augmentera les fruits de votre justice. ¹¹ Vous serez de la sorte enrichis à tous égards pour toute espèce de libéralités qui, par notre moyen, feront offrir à Dieu des actions de grâces. (2 Co 9.7-11)

Voilà qui complète la réponse de l'Église à Dieu. Cependant, le mot final n'appartient pas à l'homme, mais au Seigneur. C'est pourquoi il nous reste encore un dernier point.

3. LA BÉNÉDICTION FINALE

Le culte devrait terminer comme les épîtres du Nouveau Testament : par une bénédiction finale. Il ne s'agit pas du pasteur qui bénit ses ouailles, mais de Dieu qui bénit ses enfants. C'est pourquoi la bénédiction finale doit être tirée de la Parole de Dieu. La Bible est remplie de

bénédictions que Dieu prononce sur son peuple. La bénédiction finalement peut être prise dans le Nouveau Testament comme dans cette bénédiction trinitaire (2 Co 13.14) : « Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu, et la communication du Saint-Esprit, soient avec vous tous ! » Elle peut aussi provenir de l'Ancien Testament comme dans la bénédiction aaronique (Nb 6.24-26) : « Que l'Éternel te bénisse, et qu'il te garde ! Que l'Éternel fasse luire sa face sur toi, et qu'il t'accorde sa grâce ! Que l'Éternel tourne sa face vers toi, et qu'il te donne la paix ! »

Les adorateurs doivent accueillir la bénédiction de Dieu dans la foi et s'approprier sa grâce. Ils repartent du culte édifiés et bénis par le Seigneur. Une fois la bénédiction finale prononcée, le culte d'adoration est terminé. La congrégation peut alors se pencher librement sur des éléments qui concernent la vie de l'Église et qui ne sont pas propres à l'adoration : une présentation spéciale, des annonces, un partage, etc.

Conclusion

Le Jour du Seigneur et le culte d'adoration appartiennent à Dieu et sont premièrement pour sa gloire et son honneur. Cependant, tout ce qui est bon pour Dieu est bon pour nous. Ainsi, le Jour du Seigneur et le culte sont des moyens de grâce que Dieu utilise pour nous renouveler et nous édifier chaque semaine. Ils sont des instruments par excellence que Dieu utilise pour poursuivre en nous l'œuvre qu'il a commencée (Ph 1.6). En six jours nous pouvons glisser et tomber, mais nous ne dérivons pas complètement. Grâce soit rendue à Dieu qui nous a donné un jour pour le rencontrer, pour être relevés, pour être affermis et consolés.

Ces moyens de grâce non seulement nous maintiennent individuellement, ils maintiennent l'Église collectivement. Celle-ci est « la colonne et l'appui de la vérité » (1 Tm 3.15). C'est à elle d'élever et de confesser la vérité dans le monde. Je crois, avec tristesse, que la négligence de l'Église envers l'ordonnance créationnelle du sabbat et du culte au Créateur a entraîné l'écroulement des autres ordonnances créationnelles¹ dans le reste de la culture : le travail, le mariage et la vie. Lorsque le sacré devient profane et qu'il n'y a plus de reconnaissance de la sainteté de Dieu et du culte qui lui est dû, il n'y a aucune façon de maintenir les autres ordonnances du Créateur. Le maintien des ordonnances créationnelles reposent sur Dieu et dépendent de la reconnaissance de sa gloire et de l'adoration qu'il mérite. Appliquons-nous à consacrer au Seigneur le jour et le culte qui lui appartiennent et cherchons à lui être une offrande agréable.

*¹¹ À toi, Éternel, la grandeur, la force et la magnificence, l'éternité et la gloire,
car tout ce qui est au ciel et sur la terre t'appartient ; à toi,
Éternel, le règne, car tu t'élèves souverainement au-dessus de tout !*

¹² C'est de toi que viennent la richesse et la gloire, c'est toi qui domines sur tout,

¹ Les ordonnances créationnelles sont les mandats implicites et explicites que Dieu a donnés à l'homme au commencement. Nous reconnaissons généralement quatre ordonnances créationnelles : le respect de la vie, le respect du mariage et de la famille, le respect du travail et le respect du sabbat et du culte à Dieu.

*c'est dans ta main que sont la force et la puissance,
et c'est ta main qui a le pouvoir d'agrandir et d'affermir toutes choses.*

¹³ *Maintenant, ô notre Dieu, nous te louons, et nous célébrons ton nom glorieux.*

¹⁴ *Car qui suis-je et qui est mon peuple, pour que nous puissions te faire volontairement ces
offrandes ?*

Tout vient de toi, et nous recevons de ta main ce que nous t'offrons.

¹⁵ *Nous sommes devant toi des étrangers et des habitants, comme tous nos pères ;
nos jours sur la terre sont comme l'ombre, et il n'y a point d'espérance.*

¹⁶ *Éternel, notre Dieu, c'est de ta main que viennent toutes ces richesses que nous avons préparées
pour te bâtir une maison, à toi, à ton saint nom, et c'est à toi que tout appartient.*

¹⁷ *Je sais, ô mon Dieu, que tu sondes le cœur, et que tu aimes la droiture ;
aussi je t'ai fait toutes ces offrandes volontaires dans la droiture de mon cœur,
et j'ai vu maintenant avec joie ton peuple qui se trouve ici t'offrir volontairement ses dons.*

¹⁸ *Éternel, Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, nos pères,
maintiens à toujours dans le cœur de ton peuple ces dispositions et ces pensées,
et affermis son cœur en toi.*

1 Chroniques 29.11-18